



Montréal, le 6 septembre 2016

À tous les propriétaires de garderies subventionnées

Objet : Formation financière spécifique offerte par L'AGPQ  
sur les Règles Budgétaires 2016-2017 et l'Allocation de transition

Monsieur, madame,

La date pour déposer votre Plan d'utilisation de l'allocation de transition et les Budgets pour les années 2016-2017 et 2017-2018 est le 30 septembre 2016.

Au courant du mois d'août, l'AGPQ a formé un grand nombre de propriétaires de garderies sur les Règles Budgétaires 2016-2017 et l'utilisation de l'Allocation de transition. Malgré la période des vacances estivales, la demande pour notre formation a été très forte, et ce, au point où nous avons dû refuser des propriétaires.

De plus, le « Feedback » que nous avons eu des participants était tellement favorable que nous avons décidé d'offrir d'autres formations afin d'en faire bénéficier le maximum de propriétaires du réseau.

### **La formule**

Le succès de nos formations est dû non seulement au contenu du cours mais aussi à sa formule de présentation.

Premièrement, notre formation est en petits groupes. Un concept gagnant pour une bonne compréhension des sujets compliqués.

Deuxièmement, notre formation est une formation professionnelle avec présentation PowerPoint et du matériel d'accompagnement remis sur place à tous les participants pour les aider dans leur démarche pour remplir les documents exigés par le Ministère de la Famille dans le cadre de l'Allocation de transition.

Troisièmement, le formateur est, comme vous, un propriétaire de garderie. Ainsi, il peut répondre sans hésitation à vos questions, et ce, d'un point de vue d'un gestionnaire de garderie.

Quatrièmement, après cette formation, vous serez non seulement en mesure de remplir facilement tous les documents exigés pour l'Allocation de transition mais vous serez aussi capable d'utiliser les Règles Budgétaires 2016-2017 à votre avantage.

## **L'Allocation de transition, c'est simple - on l'utilise ou on la perd !**

En mars 2016, le gouvernement a versé à toutes les garderies subventionnées, une Allocation de transition qu'elles doivent dépenser selon des règles très spécifiques et un échéancier strict. À défaut de quoi, les sommes reçues (410\$ par place au permis) devront être retournées au gouvernement. Ceci est un fait et c'est très sérieux !

Cette formation offerte par l'AGPQ vous expliquera clairement les diverses possibilités qui s'offrent à vous pour utiliser cette Allocation de transition conformément à la Directive émise par le Ministère de la Famille et aux négociations menées par l'AGPQ avec eux.

Il sera donc inutile pour vous de payer des sommes astronomiques à des soi-disant consultants ou experts (qui ne maîtrisent probablement pas le dossier à fond) si vous assistez attentivement à cette formation.

**MISE EN GARDE : OUBLIEZ CE QUI CIRCULE SUR LE WEB ET PAR COURRIELS CAR CES INFORMATIONS SONT INEXACTES, IMPRÉCISES ET INCOMPLÈTES.**

### **Les places pour notre formation sont limitées**

Veillez confirmer votre présence dès aujourd'hui en remplissant et en retournant le Formulaire de réservation ci-dessous (N'oubliez pas d'indiquer 2 choix de dates et heures). Nous réitérons que votre présence est très importante pour bien saisir la formation, sinon, vous risquez de rembourser des sommes importantes au Ministère de la Famille.

### **Formation réservée exclusivement aux gestionnaires de garderie**

Cette formation est réservée exclusivement aux propriétaires de garderie (**aucun comptable ou consultant ne sera admis dans la salle**).

Le prix est par propriétaire et non pas par garderie. C'est-à-dire, si vous êtes propriétaire de plus d'une garderie, vous ne payez que pour 1 garderie. De plus, vous pouvez être accompagné d'un autre employé de votre garderie (Ex. : votre conjoint(e), fils, fille, directrice.)

### **Le formateur**

La formation sera donnée par monsieur Samir Alahmad. Monsieur Alahmad est la référence-même dans le domaine des règles budgétaires. Monsieur Alahmad est la seule personne dans la province qui a participé activement aux discussions et à l'élaboration de toutes les règles budgétaires depuis l'implantation des services de garde subventionnés en 1997.

En plus de son expérience chevronnée dans le milieu des finances de garderies, monsieur Alahmad est, comme vous, un propriétaire de garderie. À ce titre, il comprend et a à cœur vos préoccupations et inquiétudes pour le futur.

### **Les dates de la formation et le prix**

La formation se donnera en petits groupes et sera d'une durée de 3 heures. Nous prévoyons des groupes d'environ 10 garderies (maximum 2 participants par garderie). Nos groupes doivent être restreints pour laisser la chance à chaque propriétaire de garderie de saisir la matière et de l'adapter à sa réalité. (Nous vous rappelons que si vous êtes propriétaire de plusieurs garderies, vous ne payez que pour 1 garderie.)

**Prix :** 1400\$ + 209,65\$ (taxes) = **1609,65\$**, pour les membres de l'AGPQ  
1700\$ + 254,57\$ (taxes) = **1954,57\$**, pour les non-membres

Le prix de la formation inclut un petit déjeuner continental pour la formation qui débute à 9h ou du café, thé, jus et biscuits pour la formation qui débute à 13h30.

**Le coût total de la formation doit être acquitté dès la réservation des places et par carte de crédit de préférence. Il est à noter que le coût de la formation est non remboursable. Le formulaire de réservation est joint.**

**IMPORTANT :** Cette formation est une dépense admissible pour l'allocation de transition.

**Lieu:** Centre de congrès PALACE  
1717, boulevard le Corbusier  
Laval (Québec) H7S 2K7  
Tél : (514) 333-6000  
(près du boulevard St-Martin)

**Dates et horaire des formations (indiquer 2 choix sur le formulaire):**

Lundi, 12 septembre 2016 : 9h à 12h ou 13h30 à 16h30 (fermé)  
Vendredi, 16 septembre 2016 : 9h à 12h ou 13h30 à 16h30  
Mardi, 20 septembre 2016 : 9h à 12h ou 13h30 à 16h30  
Jeudi, 22 septembre 2016 : 9h à 12h ou 13h30 à 16h30

L'AGPQ se réserve le droit d'annuler des formations si le nombre de participants est trop faible certaines dates. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer directement avec Mona Lisa Borrega au (514) 214-2157.

Au plaisir de vous recevoir en grand nombre.

**ENSEMBLE, UNIS ET FORTS !**

Le Conseil d'administration de l'AGPQ

***L'AGPQ, souvent copiée mais jamais égalée !***

*L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) est la plus grande instance nationale et la plus représentative des garderies privées du Québec. Son leadership s'étend sur tout le réseau : membres et non membres. L'AGPQ a été fondée en 1973, afin de promouvoir, favoriser, développer et améliorer la qualité des services de garde éducatifs pour les enfants et les familles du Québec; d'assurer le libre choix des parents et la pérennité du réseau; protéger, défendre et représenter les droits de ses membres; informer ses membres, formuler des recommandations et les promouvoir auprès des instances gouvernementales et organismes partenaires et valoriser le perfectionnement et le développement du personnel en milieu de garde.*

*Pour devenir membre, veuillez communiquer avec madame Claire Lepage, membre du conseil d'administration, au 514-485-2221 #0.*

*Association des garderies privées du Québec, 5115 Avenue Trans Island, bureau 230, Montréal, Québec, H3W 2Z9, téléphone : 514-485-2221, télécopieur : 514-485-7085.*

-----**FORMULAIRE DE RÉSERVATION**-----

Nom de la garderie : \_\_\_\_\_

Numéro de permis : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire présent : \_\_\_\_\_

Numéro téléphone principal : \_\_\_\_\_ Cell : \_\_\_\_\_

Courriel pour confirmation de réservation : \_\_\_\_\_

Nom de la personne de la même garderie  
qui accompagnera le propriétaire : \_\_\_\_\_

Le lien de cette personne avec le propriétaire : \_\_\_\_\_  
(N.B. : aucun comptable ou consultant ne sera admis dans la salle)

Premier choix – date et heure : \_\_\_\_\_

Deuxième choix – date et heure : \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

Émetteur de la carte : Visa \_\_\_\_\_ MasterCard \_\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte : \_\_\_\_\_

Numéro de la carte : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

**Cette transaction est autorisée par le détenteur de la carte :**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Nom de la garderie : \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

(Veuillez transmettre votre formulaire par télécopieur au (514) 485-7085 ou par courriel à [correspondance@agpq.ca](mailto:correspondance@agpq.ca) , pour plus d'informations (514) 214-2157)

**ATTENTION : Une fois la place réservée, vous recevrez un accusé réception de l'AGPQ. Si vous ne recevez pas cette confirmation c'est qu'il y a eu un problème avec votre inscription alors. Veuillez communiquer avec nous au 514-214-2157.**